



PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE LE TEMPLE
Séance du 26 mars 2025

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance ordinaire le mercredi 26 mars 2025 à 19h00 dans la salle du Conseil Municipal en mairie, sous la présidence de Madame Karine NOUETTE-GAULAIN, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée le lundi 17 mars 2024 délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 04/12/2024**
- 2. COMPTE DE GESTION**
- 3. COMPTE ADMINISTRATIF**
- 4. AFFECTATION DES RESULTATS**
- 5. VOTE DES TAXES**
- 6. BUDGET PRIMITIF 2025**
- 7. DOTATION D'EQUIPMENTS DES TERRITOIRES RURAUX(DETR) : campagne 2025**
- 8. DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) : campagne 2025**
- 9. NUMEROTATION ET DENOMINATION DES RUES ET LIEUX DITS**
- 10. DIVERS ET INFORMATIONS**

Membres en fonction : 11

Présents : 9 Absents : 2 Représentés (par procuration) : 0

Membres présents :

Mesdames : **LACOSTE Irene, NOUETTE-GAULAIN Karine, ORNON Aurélie, SARRAUTE Jocelyne, TULLON Emeline.**

Messieurs : **MAURIN Jean-Jacques, PREVOT Jérôme, RAMBEAUD Johan, ROBERT Michel.**

Membre absent excusé et non représenté :

Messieurs **CUMERLATO Jean-François et SAYNAC Julien**

Membre absent non excusé : /

Procuration :

Le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer sous la présidence de Karine NOUETTE-GAULAIN, Maire, qui ouvre la séance,

Madame la Maire après avoir annoncé la démission de Monsieur William ROBERT pour raisons personnelles propose au Conseil Municipal de rajouter le point 11 : NOMINATION D'UN DELEGUE DU SYNDICAT A.E.P SAUMOS – LE TEMPLE (Alimentation en eau potable)

Ouverture de la séance à 19h07

Madame Emeline TULLON est désignée secrétaire de séance.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 04/12/2024

Les conseillers approuvent le procès-verbal à l'unanimité.

Vote à main levée

Nombre de votants : 9	Dont présents : 9	Dont procuration : 0
Pour : 9	Abstentions : 0	Contre : 0

2. COMPTE DE GESTION

Madame la Maire présente le compte de gestion établi par le comptable du Trésor.

Il affiche pour l'année comme résultat de clôture :

- un excédent d'investissement de **34 986,98 €**
 - un excédent de fonctionnement de **98 513,37 €**
- Soit un résultat de clôture positif de **133 500,35€**

Celui-ci n'appelle ni réserves ni observations.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

ARRETE le compte de gestion du comptable du trésor pour l'exercice 2024.

Il affiche un résultat de clôture positif de **133 500,35 €**

DECLARE à l'unanimité, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Vote à main levée

Nombre de votants : 9	Dont présents : 9	Dont procuration : 0
Pour : 9	Abstentions : 0	Contre : 0

3. COMPTE ADMINISTRATIF

Madame la Maire quitte la salle de réunion.

Nommé président de séance, Monsieur Michel ROBERT présente le compte administratif de l'exercice 2024, dressé par Madame Karine NOUETTE-GAULAIN, Maire

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
DEPENSES	629 362,78 €	50 729,05 €
RECETTES	598 244,90 €	40 801,97 €
RESULTAT EXERCICE	- 31 117,88 €	- 9 927,08 €
REPORTS 2023	129 631,25 €	44 914,06 €
RESULTAT CUMULE	98 513,37 €	34 986,98 €
RESULTAT DE CLOTURE 2024	133 500,35 €	

Après présentation du compte administratif ;

CONSIDERANT que Madame la Maire s'est retirée au moment du vote ;

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, à l'unanimité

VOTE ET ARRETE les résultats définitifs comme suit :

R002 Excédent de fonctionnement **98 513,37 €**

R001 Excédent d'investissement **34 986,98 €**

Vote à main levée

Nombre de votants : 9	Dont présents : 9	Dont procuration : 0
Pour : 9	Abstentions : 0	Contre : 0

4. AFFECTATION DES RESULTATS

Le Conseil Municipal,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57, applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux ;

VU le compte administratif de l'exercice 2024 de la commune, après le vote duquel il a été constaté un résultat de fonctionnement excédentaire de 98 513,37 € et un solde d'exécution de la section d'investissement excédentaire de 34 986,98 € ;

AFFECTE les résultats comme suit :

Excédent de fonctionnement : 98 513,37 €

Excédent d'investissement : 34 986,98 €

Vote à main levée

Nombre de votants : 9	Dont présents : 9	Dont procuration : 0
Pour : 9	Abstentions : 0	Contre : 0

5. VOTE DES TAXES

Madame la Maire expose ;

Par délibération du 8 avril 2024 le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

TFB : 37.13 %

TFNB : 23.56 %

TH : 14.98 %

Depuis 2020, le taux de TH était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale.

A compter de 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Il est proposé, de ne pas modifier les taux d'imposition en 2025.

Sur proposition de Madame la Maire

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, à l'unanimité

DECIDE de maintenir les taux des impôts locaux comme suit :

TFB : 37.13 %

TFNB : 23.56 %

TH : 14.98 %

Vote à main levée

Nombre de votants : 9	Dont présents : 9	Dont procuration : 0
Pour : 9	Abstentions : 0	Contre : 0

6. BUDGET PRIMITIF 2025

Madame la Maire, suite aux différentes réunions de travail sur les finances propose au Conseil Municipal de bien vouloir :

APPROUVER l'équilibre du Budget Primitif de la Commune de Le Temple du budget principal pour l'année 2025 comme suit :

DEPENSES et RECETTES de la Section de FONCTIONNEMENT : 650 000 €

DEPENSES et RECETTES de la Section d'INVESTISSEMENT : 130 000 €

TOTAL : 780 000 €

AUTORISER la fongibilité des crédits afin d'opérer des virements de crédit de chapitre à chapitre à l'exclusion des dépenses de personnel dans les limites suivantes :

FONGIBILITE DE CREDITS					
% maximum de la fongibilité de crédits pour les dépenses de fonctionnement	7,50 %	Montant des dépenses réelles de fonctionnement au BP	650 000,00 €	Plafond des virements de crédits en FONCTIONNEMENT dans l'année	48 750,00 €
% maximum de la fongibilité de crédits pour les dépenses de d'investissement	7,50 %	Y compris RAR Montant des dépenses réelles d'investissement au BP	130 000,00 €	Plafond des virements de crédits en INVESTISSEMENT dans l'année	9 750,00 €

Sur quoi, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

Vu le projet de budget primitif 2025 présenté ;

APPROUVE l'équilibre du Budget Primitif de la commune du Temple du budget principal pour l'année 2025 comme suit :

DEPENSES et RECETTES de la Section de FONCTIONNEMENT : 650 000 €

DEPENSES et RECETTES de la Section d'INVESTISSEMENT : 130 000 €

TOTAL : 780 000 €

CHARGE Madame la Maire et lui **DONNE** tout pouvoir d'exécuter ce budget primitif 2025

AUTORISE la fongibilité des crédits afin d'opérer des virements de crédit de chapitre à chapitre à l'exclusion des dépenses de personnel dans les limites suivantes :

FONGIBILITE DE CREDITS					
% maximum de la fongibilité de crédits pour les dépenses de fonctionnement	7,50 %	Montant des dépenses réelles de fonctionnement au BP	650 000,00 €	Plafond des virements de crédits en FONCTIONNEMENT dans l'année	48 750,00 €
% maximum de la fongibilité de crédits pour les dépenses de d'investissement	7,50 %	Y compris RAR Montant des dépenses réelles d'investissement au BP	130 000,00 €	Plafond des virements de crédits en INVESTISSEMENT dans l'année	9 750,00 €

Vote à main levée

Nombre de votants : 9	Dont présents : 9	Dont procuration : 0
Pour : 9	Abstentions : 0	Contre : 0

7. DOTATION D'EQUIPMENTS DES TERRITOIRES RURAUX(DETR) : campagne 2025

Madame la Maire expose au conseil municipal que les deux logements communaux situés à 2a et 2b route du Porge et désignés sous l'appellation "La Cure" nécessitent des travaux de rénovation afin d'améliorer leur état, leur performance énergétique, le système d'assainissement et leur mise en conformité avec les normes actuelles.

Ce projet s'inscrit dans la volonté de la commune de préserver son patrimoine bâti et de proposer des logements décents à la population.

Considérant que ces travaux sont éligibles à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), Madame la Maire propose de solliciter une subvention auprès de l'État afin de financer cette opération.

En conséquence, Madame la Maire propose au conseil municipal de réaliser ces travaux dont le montant s'élève à 61 764 €

Une subvention d'un montant maximum de 35% de l'investissement HT peut être obtenue de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le projet de rénovation des deux logements communaux "La Cure" pour un montant estimé à 61 764 € HT

SOLLICITE une subvention auprès de l'État au titre de la DETR à hauteur de 21 617,40 €.

S'ENGAGE à inscrire la dépense au budget communal et à financer la part non couverte par la subvention par des fonds propres et/ou autres subventions sollicitées.

AUTORISE Madame la Maire à signer tous documents relatifs à cette demande de subvention et à entreprendre toutes les démarches nécessaires à son aboutissement.

Vote à main levée

Nombre de votants : 9	Dont présents : 9	Dont procuration : 0
Pour : 9	Abstentions : 0	Contre : 0

8. DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) : campagne 2025

Madame la Maire rappelle à l'assemblée que les logements communaux situés à 2a et 2b route du Porge et désignés sous l'appellation "La Cure" nécessitent d'importants travaux de rénovation afin d'améliorer leur habitabilité, leur performance énergétique et leur conformité aux normes en vigueur.

Ce projet s'inscrit dans la volonté de la commune de préserver son patrimoine bâti, d'améliorer l'offre de logements et de favoriser la transition énergétique en réduisant la consommation énergétique des bâtiments communaux.

Considérant que ces travaux sont éligibles à la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), Madame la Maire propose de solliciter une subvention auprès de l'État afin de financer cette opération.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le projet de rénovation des deux logements communaux "La Cure" pour un montant estimé à 61 764 € HT

SOLLICITE une subvention auprès de l'État au titre de la DSIL

S'ENGAGE à inscrire la dépense au budget communal et à financer la part non couverte par la subvention par des fonds propres et/ou autres subventions sollicitées.

AUTORISE Madame la Maire à signer tous documents relatifs à cette demande de subvention et à entreprendre toutes les démarches nécessaires à son aboutissement.

Nombre de votants : 9	Dont présents : 9	Dont procuration : 0
Pour : 9	Abstentions : 0	Contre : 0

9. NUMEROTATION ET DENOMINATION DES RUES ET LIEUX DITS

Par délibération du 6 février 2024, le Conseil municipal a validé le principe de procéder au nommage et au numérotage des voies et lieux-dits de la commune, et autorisé l'engagement des démarches préalables à leur mise en œuvre. Plusieurs réunions de travail ont eu lieu afin de finaliser le projet.

Madame la Maire informe les membres présents qu'il appartient au Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies, places et lieux-dits de la commune. La dénomination des voies communales et privées ouvertes à la circulation est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Il convient, pour faciliter la fourniture de services publics, tel que les secours et la connexion aux réseaux, et d'autres services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons, d'identifier clairement les adresses des immeubles.

Madame la Maire propose de valider le tableau ci-dessous reprenant les nouvelles dénominations.

ANCIENNES DENOMINATIONS	NOUVELLES DENOMINATIONS
ROUTE DE LA LEBADE	IMPASSE DE LA LEBADE
ROUTE DE SAUTUGES NORD	ROUTE DE SAUTUGES
ROUTE DE SAUTUGES SUD	ROUTE DE SAUTUGES
LA LEBADE	CHEMIN DES ECOLES
CLOT ARRIOU	IMPASSE DU CLOT ARRIOU
ROUTE DE LA CARREYRE	IMPASSE DE LA CARREYRE
ROUTE DE LA POSTE (à partir du n°10)	IMPASSE DE LA FORET
ROUTE DE LA SABLIERE	IMPASSE DE LA SABLIERE

CONSIDERANT l'intérêt communal que présente la dénomination des voies,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

VALIDE les noms attribués à l'ensemble des voies communales et privées ouvertes à la circulation et des lieux-dits

AUTORISE Madame la Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

ADOpte les dénominations suivantes : (voir tableau annexé à la délibération).

Nombre de votants : 9	Dont présents : 9	Dont procuration : 0
Pour : 9	Abstentions : 0	Contre : 0

10. DIVERS ET INFORMATIONS

- **Numérotation et dénomination des voies** : La Poste peut nous accompagner dans le recensement complet des voies, rues et chemins pour établir un inventaire précis et identifier notre patrimoine et notre domanialité. Chez GEOPTIS (Filiale 100% du groupe La Poste), une cellule spécialisée en géomatique peut étudier nos données et en les croisant avec des fichiers officiels (FANTOIR, DGFIP, SDIS, INSEE...), les analyser et les restituer sous forme de Tableau de Classement des Voies dit TCV
Voici 2 bonnes raisons de mettre à jour notre TCV :

- Assurer votre conformité au décret d'application du 11 août 2023 de la Loi 3DS (Ce texte rappelle aux communes leur obligation d'identifier et nommer l'ensemble de leurs voies ouvertes à la circulation, privées ou publiques)
- Percevoir le juste montant de DGF

La dotation globale de fonctionnement est une ressource importante dans notre budget et leur ingénieur d'affaires nous alerte sur un potentiel de mètre linéaire à récupérer. La poste propose une rencontre pour nous présenter leur solution et faire une démonstration de leur outil. Le RDV durerait 1 heure au plus.

- **Démission** de Monsieur Robert William (courrier reçu par recommandé le 24 mars 2025).
- **Ressources humaines :**
 - **Agent ludobibliothèque** : prolongée en mi-temps thérapeutique jusqu'au 31/03/2025
 - **Adjoint administratif mairie/ sirp** : Le Comité médical a acté un congé longue maladie jusqu'au 31/05/2025 suite à quoi elle devra renouveler sa demande ou demander une maladie longue durée.
- **Samedi 29/03/2025** : AG de l'AMAF
- **Samedi 05/04/2025** : repas des aînés
- **Atelier numérique** : réunion de présentation jeudi 03/04/2025 à 10h00
- L'Agence postale communale est ouverte le lundi de 16h à 18h depuis le lundi 10 mars

11. NOMINATION D'UN DELEGUE DU SYNDICAT A.E.P SAUMOS – LE TEMPLE (Alimentation en eau potable)

Madame la Maire rappelle que lors de la réunion du 15 juin 2020 le conseil municipal à nommer 3 délégués titulaires appelés à siéger au sein du Syndicat A.E.P SAUMOS-LE TEMPLE et que conformément à l'article L.5211-7 du Code général des collectivités territoriales, les syndicats de communes sont administrés par un organe délibérant composé de délégués élus par les conseils municipaux des communes membres.

Les délégués titulaires actuels sont les suivants :

Messieurs Jean François CUMERLATO, Michel ROBERT et William ROBERT.

Monsieur William ROBERT ne faisant plus parti du conseil municipal il ne peut également plus siéger au sein du Syndicat A.E.P SAUMOS-LE TEMPLE.

Le Conseil Municipal doit donc délibérer afin de nommer un nouveau délégué. Madame la Maire expose qu'il doit être procédé à cette élection, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages ; le conseil municipal peut toutefois décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret.

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret.

Madame la Maire propose la candidature de monsieur Johan RAMBEAUD

Le Conseil Municipal, Ayant entendu l'exposé de Madame la Maire,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- DESIGNE monsieur Johan RAMBEAUD comme délégué du SYNDICAT A.E.P SAUMOS-LE TEMPLE

Vote à main levée

Nombre de votants : 9	Dont présents : 9	Dont procuration : 0
Pour : 9	Abstentions : 0	Contre : 0

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Maire clos la séance à 20h36.

La Maire,

Karine NOUETTE-GAULAIN

La Secrétaire de séance,



**TABLEAU DES DELIBERATIONS PRISES LORS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LE TEMPLE
DE LA SEANCE DU 26 MARS 2026**

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 04/12/2025
COMPTE DE GESTION
COMPTE ADMINISTRATIF
AFFECTATION DES RESULTATS
VOTE DES TAXES
BUDGET PRIMITIF 2025
DOTATION D'EQUIPMENTS DES TERRITOIRES RURAUX(DETR) : campagne 2025
DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) : campagne 2025
NUMEROTATION ET DENOMINATION DES RUES ET LIEUX DITS
DIVERS ET INFORMATIONS
NOMINATION D'UN DELEGUE DU SYNDICAT A.E.P SAUMOS – LE TEMPLE (Alimentation en eau potable)

FEUILLE DE SIGNATURE - CM DU 26 MARS 2025

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 04/12/2024
2. COMPTE DE GESTION
3. COMPTE ADMINISTRATIF
4. AFFECTATION DES RESULTATS
5. VOTE DES TAXES
6. BUDGET PRIMITIF 2025
7. DOTATION D'EQUIMENTS DES TERRITOIRES RURAUX(DETR) : campagne 2025
8. DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) : campagne 2025
9. NUMEROTATION ET DENOMINATION DES RUES ET LIEUX DITS
10. DIVERS ET INFORMATIONS
11. NOMINATION D'UN DELEGUE DU SYNDICAT A.E.P SAUMOS – LE TEMPLE
(Alimentation en eau potable)

Nom – Prénom	Qualité	Signature	Procuration
NOUETTE-GAULAIN Karine	Maire		
MAURIN Jean-Jacques	Adjoint		
SARRAUTE Jocelyne	Adjointe		
ORNON Aurélie	Adjointe		
CUMERLATO Jean-François	Conseiller		Excusé
LACOSTE Irène	Conseillère		
PREVOT Jérôme	Conseiller		
RAMBEAUD Johan	Conseiller		
ROBERT Michel	Conseiller		
SAYNAC Julien	Conseiller		Excusé
TULLON Emeline	Conseillère		